

REGLEMENT DE JEU
CONCOURS Calendrier de l'avent nobi nobi ! 2025– décembre 2025

ARTICLE I – ORGANISATEUR

PIKA EDITION, Société par Actions Simplifiée au capital de 124.320 euros, dont le siège social est situé au 58 rue Jean Bleuzen – 92170 – Vanves, France, et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 428 902 704, (ci-après « l'Organisateur »), organise le présent Jeu CONCOURS Calendrier de l'avent nobi nobi ! 2025– décembre 2025 (ci-après le « Jeu ») régi par le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE II – ACCEPTATION

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORMÉ QUE TOUT NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :

- LE SITE NOBI-NOBI.FR : [HTTPS://WWW.NOBI-NOBI.FR/CONCOURS/](https://www.nobi-nobi.fr/concours/)

ARTICLE III – PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et mineure résidant en France métropolitaine, France d'outre-mer, Belgique et au Luxembourg à l'exception des mandataires sociaux, représentants, associés, employés (en ce compris les membres de leurs familles) de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

Toute participation d'un mineur non autorisée par ses représentants légaux n'est pas prise en compte.

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne au Jeu, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et/ou de leur éventuelle exclusion subséquente.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le 01/12/2025 à 00h01 et s'achève le 25/12/2025 à 23h59.

Les participants peuvent accéder et participer au Jeu via le Site pika.fr <https://www.nobi-nobi.fr/> sur la page <https://www.nobi-nobi.fr/concours/>, sous les réserves décrites à l'Article VII du présent Règlement, et après avoir complété et envoyé le formulaire de participation.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

ARTICLE IV – MODALITES

Pour participer au Jeu, les participants doivent :

- 1) se rendre à l'adresse URL indiquée à l'Article III du présent Règlement ;
- 2) compléter le bulletin de participation accessible en ligne sur le Site à l'adresse URL indiquée à l'Article III du présent Règlement.

Chaque case du calendrier de l'avent est un Instant Gagnant. On entend par *Instant Gagnant*, un tirage au sort effectué parmi les participants de manière immédiate, automatique et informatisée au cours d'une période définie.

Il n'est accepté qu'une seule participation par *Instant Gagnant* et par participant. Une fois informés de leur gain au terme d'un *Instant Gagnant*, les

participants concernés ne peuvent plus participer au restant de l'*Instant Gagnant*. A l'inverse, les participants n'ayant pas gagné lors de l'*Instant Gagnant* peuvent retenir leur chance jusqu'à la clôture du Jeu.

Pour participer à l'*Instant Gagnant*, les participants doivent se rendre à l'adresse URL indiquée à l'Article III du présent Règlement et répondre aux questions/compléter le bulletin de participation accessible/disponible en ligne sur le Site indiqué à l'Article III du présent Règlement.

Chaque instant gagnant a un (1) gagnant, Soit Vingt-quatre (24) gagnants sur l'ensemble des 24 jours.

Les participants au Vingt-quatre 24 Instants Gagnants du calendrier de l'avent seront automatiquement inscrits pour le tirage au sort du gros lot du 25 décembre 2025.

Un (1) gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants aux jours précédents (1 au 24 décembre) n'ayant remporté aucun lot pour le gros lot du 25 décembre.

Un supplément ou plusieurs suppléments peuvent être désignés conformément au présent Règlement pour les cas où un ou plusieurs participants n'ont pas la qualité pour participer, altérant le bon déroulement du Jeu, ne respectent pas le présent Règlement ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le prix à un autre participant.

ARTICLE V – LOTS

Les lots mis en jeu sont :

Lot du 1^{er} décembre :

- Un exemplaire du tome 1 de *Iruma à l'école des démons* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Iruma à l'école des démons* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *Iruma à l'école des démons* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 4 de *Iruma à l'école des démons* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 5 de *Iruma à l'école des démons* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un badge de *Iruma à l'école des démons* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Un ex-libris de *Iruma à l'école des démons* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 2 décembre :

- Un kakemono de *Quand Takagi me taquine* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 15,00€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Quand Takagi me taquine* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Quand Takagi me taquine* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *Quand Takagi me taquine* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un standee acrylique de *Quand Takagi me taquine* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 6,00€ TTC ;
- Un clear file de *Quand Takagi me taquine* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Un badge de *Quand Takagi me taquine* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 3 décembre :

- Un exemplaire du tome 1 de *Bibliophile Princess* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Bibliophile Princess* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *Bibliophile Princess* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 4 de *Bibliophile Princess* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 5 de *Bibliophile Princess* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un bloc note de *Bibliophile Princess* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 6,00€ TTC ;
- Un magnet frigo de *Bibliophile Princess* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 4 décembre :

- Une silhouette de *Medalist* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 15,00€ TTC ;

- Un exemplaire du tome 1 de *Medalist* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Medalist* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *Medalist* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 4 de *Medalist* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 5 de *Medalist* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;

Lot du 5 décembre :

- Un exemplaire du tome de *Frankenstein* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome de *Alice au pays des merveilles* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome de *Le Songe d'une nuit d'été* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome de *Le Comte de Monte-Cristo* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome de *Un chant de Noël* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 8,90€ TTC ;

Lot du 6 décembre :

- Un exemplaire du tome 1 de *Les Chaventures de Taï et Mamie Sue* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,50€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Ma petite sœur est un chaton* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Fairy Tail La grande aventure de Happy* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Chat malgré moi* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Fukuneko, les chats du bonheur* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Mon amie des ténèbres* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Mon amie des ténèbres* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Un frisbee de *Fairy Tail La grande aventure de Happy* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 7 décembre :

- Un exemplaire du tome 1 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 4 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 5 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 6 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Une boule de Noël de *Bloom* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Un standee acrylique de *Bloom* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 8 décembre :

- Un exemplaire du tome intégrale de *Stitch et le Samouraï* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 24,50€ TTC ;
- Un exemplaire du coffret tome 1 et 2 de *Stitch – amis pour la vie* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 15,00€ TTC ;
- Un exemplaire du coffret tome 1 et 2 de *Stitch – à l'aventure* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 15,00€ TTC ;

Lot du 9 décembre :

- Un exemplaire du tome 1 de *Pan'Pan Panda, une vie en douceur* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Chiikawa - Petits, mimis et zarbis* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,50€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Les petits en-cas de Monsieur Matcha* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,50€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Shiita et la forêt des minuscules* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,50€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Fukuneko, les chats du bonheur* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Une planche de stickers de *Pan'Pan Panda, une vie en douceur* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 10 décembre :

- Un exemplaire du tome de *En pays lointain* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 15,95€ TTC ;

- Un exemplaire du tome 1 de *Chiikawa - Petits, mimis et zarbis* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,50€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Teacher in the Destruction Classroom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,50€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Sous la pluie avec toi* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;

Lot du 11 décembre :

- Un exemplaire du tome 1 de *A quoi tu joues, Ayumu ?!* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *A quoi tu joues, Ayumu ?!* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *A quoi tu joues, Ayumu ?!* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Mon amie des ténèbres* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Mon amie des ténèbres* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *Mon amie des ténèbres* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Une marque page de *Mon amie des ténèbres* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 12 décembre :

- Un exemplaire du tome 1 de *Pichi Pichi Pitch* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Shugo Chara !* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Tokyo Mew Mew* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 9,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Stellar Witch Lips* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Miraculous* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;

Lot du 13 décembre :

- Un exemplaire du coffret du tome 1, tome 2 et tome 3 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 21,60€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 4 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 5 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 6 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;

Lot du 14 décembre :

- Un exemplaire du coffret en édition limité du tome 10,5 et tome 11 de *Horimiya* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 18,10€ TTC ;
- Une serviette de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 12,00€ TTC ;
- Un exemplaire du coffret en édition limité du tome 13 de *Horimiya* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 12,00€ TTC ;
- Une porte clef / standee de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 8,00€ TTC ;
- Une clear file de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Une badge de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Une ex-libris de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 15 décembre :

- Un exemplaire du tome 1 de *Sudachi - The Demon King* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Sudachi - The Demon King* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *Sudachi - The Demon King* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Iruma à l'école des démons* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Iruma à l'école des démons* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *Iruma à l'école des démons* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Monsieur Méchant va détruire la terre (après ses*

- congés) édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;*
- Un exemplaire du tome 2 de *Monsieur Méchant va détruire la terre (après ses congés)* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
 - Un exemplaire du tome 3 de *Monsieur Méchant va détruire la terre (après ses congés)* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
 - Un exemplaire du tome 1 de *By the grace of the gods* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
 - Un exemplaire du tome 2 de *By the grace of the gods* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
 - Un exemplaire du tome 3 de *By the grace of the gods* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
 - Un badge de *Iruma à l'école des démons* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 16 décembre :

- Un exemplaire du tome de *Le Chant de la Mer* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 25,00€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Le Fantastique voyage de Nicola au pays des démons* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Nos voisins les yokai* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Shitta et la forêt des minuscules* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,50€ TTC ;

Lot du 17 décembre :

- Un exemplaire du tome de *Les Aventures de Tom Sawyer* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome de *Arsène Lupin* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome de *Les 4 filles du docteur March* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 10,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome de *Les trois mousquetaires* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 9,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome de *Les voyages de Gulliver* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 8,90€ TTC ;

Lot du 18 décembre :

- Un exemplaire du tome 1 de *Hina et Bambi* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Hina et Bambi* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Beryl : de paysan à maître d'armes* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Beryl : de paysan à maître d'armes* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Momo et Ichi : petits esprits de la campagne* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Sous la pluie avec toi* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un set de carte de *Beryl : de paysan à maître d'armes* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 19 décembre :

- Un exemplaire du tome de *En pays lointain* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 15,95€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Blissful Land* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Blissful Land* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *Blissful Land* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Heterogenia Linguistico* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Heterogenia Linguistico* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;

Lot du 20 décembre :

- Un exemplaire du coffret en édition limité du tome 10,5 et tome 11 de *Horimiya* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 18,10€ TTC ;
- Une serviette de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 12,00€ TTC ;
- Un exemplaire du coffret en édition limité du tome 9 de *Horimiya* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 12,00€ TTC ;
- Un exemplaire du coffret en édition limité du tome 13 de *Horimiya* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 12,00€ TTC ;
- Une porte clef / standee de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 8,00€ TTC ;
- Une clear file de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Une badge de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Une ex-libris de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

5,00€ TTC ;

Lot du 21 décembre :

- Un exemplaire du coffret du tome 1, tome 2 et tome 3 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 21,60€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 4 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 5 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 6 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;

Lot du 22 décembre :

- Un exemplaire du tome intégrale de *Stitch et le Samouraï* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 24,50€ TTC ;
- Un exemplaire du coffret tome 1 et 2 de *Stitch – amis pour la vie* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 15,00€ TTC ;
- Un exemplaire du coffret tome 1 et 2 de *Stitch – à l'aventure* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 15,00€ TTC ;

Lot du 23 décembre :

- Un exemplaire du tome intégrale de *Twisted-Wonderland - La Maison Heartslabyl* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 29,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 édition limité de *Twisted-Wonderland - La Maison Savanaclaw* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 12,90€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 édition limité de *Twisted-Wonderland - La Maison Octavinelle* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 12,90€ TTC ;
- Un sac tote-bag de *Twisted-Wonderland - La Maison Heartslabyl* offert par Disney d'une valeur commerciale de 12,00€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Twisted-Wonderland - La Maison Savanaclaw* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,90€ TTC ;
- Une planche de stickers de *Twisted-Wonderland - La Maison Heartslabyl* offerte par Disney d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Une planche de stickers de *Twisted-Wonderland - La Maison Heartslabyl* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Lot du 24 décembre :

- Un exemplaire du tome 1 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 2 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 3 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 4 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 5 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 6 de *Bloom* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Une boule de Noël de *Bloom* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Un standee acrylique de *Bloom* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

Le gros lot du 25 décembre :

- Une console *Nintendo Switch®* 2 d'une valeur commerciale de 460,00€ ;
- Un exemplaire du coffret du tome 1, tome 2 et tome 3 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 21,60€ TTC ;
- Un exemplaire de l'artbook de *Horimiya* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 19,90€ TTC ;
- Une serviette de plage de *Horimiya* créée par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 12,00€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Iruma à l'école des démons* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Bibliophile Princesse* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Minecraft, le manga officiel - Voyage au bout du monde* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Medalist* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Un exemplaire du tome 1 de *Fairy Tail La grande aventure de Happy* édité par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ;
- Une boule de Noël de *Bloom* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Un standee acrylique de *Bloom* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Un badge de *Iruma à l'école des démons* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;
- Un ex-libris de *Iruma à l'école des démons* créé par nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 5,00€ TTC ;

La valeur commerciale totale des dotations du présent Jeu est mille neuf cents euros (1.900,00 € TTC).

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

ARTICLE VI – INFORMATION

Les gagnants de chaque Instant Gagnant seront informés de leur lot par le jeu et un email pourra leur être envoyé pour procéder à la livraison de leur lot si nécessaire. L'annonce du gagnant du lot du 25 décembre 2025 est effectuée à compter du **26/12/2025** sur le Site indiqué à l'Article II du présent Règlement

Seuls les gagnants sont informés et il n'est adressé aucun courriel, appel téléphonique, courrier postal ou tout autre message aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants sont informés par l'Organisateur par courriel des modalités de remise de leurs lots, et notamment des informations nécessaires à leur réception, à l'adresse postale renseignée lors de leur participation au Jeu. Si dans un délai de dix (10) jours après l'envoi de ce courriel, les gagnants ne confirment pas par retour leur acceptation (i) du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. De même, tout lot retourné par *La Poste®*, *Chronopost®*, *UPS®* ou tout autre prestataire de service tiers similaire comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Toute modification des coordonnées renseignées au moment de la participation ayant pour conséquence l'impossibilité de contacter le(s) gagnant(s) aux fins de confirmation desdites coordonnées entraîne la perte du lot sans qu'aucune revendication ne puisse être émise à l'encontre de l'Organisateur.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse postale indiquée lors de leur inscription au Jeu ou dans leur e-mail/courrier postal/message privé de confirmation de l'acceptation du lot.

ARTICLE VII – RESPONSABILITES

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, REPORTER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU A TOUT MOMENT ET POUR TOUTE RAISON, SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURE ET DE VALEUR COMMERCIALE SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS, ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DÉFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DÉFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EMPENCHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE *LA POSTE®*, *CHRONOPOST®*, *UPS®* OU DE TOUT AUTRE PRESTATAIRE DE SERVICE TIERS SIMILAIRE.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUSSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII – DONNEES PERSONNELLES

Les caractéristiques des traitements des données personnelles des participants (ci-après les « Données ») réalisés par l'Organisateur dans le cadre de leur participation au Jeu sont les suivantes :

Finalités de traitement	Données traitées	Bases légales de traitement	Durées maximales de conservation des Données
Participer au Jeu	Date et heure de participation, adresse IP Nom, prénom, du participant/du représentant légal si participant mineur, date de naissance, adresse e-mail, adresse e-mail du représentant légal si participant mineur, adresse postale complète, numéro de téléphone	Intérêt légitime	Données des participants : Un (1) mois après la clôture du Jeu
Annoncer le(s) gagnant(s) du Jeu	Initial du nom, prénom et code postal	Consentement	
Envoyer au(x) gagnant(s) le(s) lots(s) du Jeu	nom, prénom, nom du participant/du représentant légal si participant mineur, date de naissance, adresse e-mail, adresse e-mail du représentant légal si participant mineur, adresse postale complète, numéro de téléphone		Données des gagnants : Un (1) an après la clôture du Jeu

L'Organisateur, destinataire et responsable de traitement, a désigné un Délégué à la Protection des Données personnelles (*Data Protection Officer*) joignable à l'adresse électronique dpo@hachette-livre.fr

Les données personnelles des participants sont hébergées au sein de l'Union Européenne et dans des pays tiers assurant un niveau de protection adéquat en vertu d'une décision d'adéquation adoptée par la Commission Européenne ou conformément aux clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne.

Certaines Données seront transmises, le cas échéant, à des tiers prestataires techniques sous-traitants de l'Organisateur ou à des partenaires de l'Organisateur pour les seules finalités de traitement listées dans le tableau ci-dessus.

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation et d'opposition qu'ils peuvent exercer aux coordonnées indiquées ci-dessus ou en faisant une demande via le formulaire de contact du Site visé à l'Article II du présent Règlement.

Les participants peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent, le cas échéant, que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la Charte des Données personnelles de l'Organisateur disponible sur le Site visé à l'Article II du présent Règlement.

ARTICLE IX – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction et la représentation totale ou partielle des éléments du Jeu, de l'univers et/ou de l'ouvrage faisant l'objet du Jeu ainsi que de toute ou partie de la Page *Instagram*[®] de l'Organisateur et/ou du Site visé(s) à l'Article II du présent Règlement sont interdites.

ARTICLE X – DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Règlement est soumis aux dispositions du droit français.

Toute réclamation doit être adressée au plus tard **quinze (15)** jours après la date de clôture du Jeu, seule la date du cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

PIKA ÉDITION – Service marketing
CONCOURS Calendrier de l'avent nobi nobi ! 2025– décembre 2025
58 rue Jean Bleuzen
CS 70007
92178 – Vanves CEDEX, France

En cas de litige se rapportant au Jeu, les participants/gagnants et l'Organisateur s'engagent à rechercher préalablement et de bonne foi une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif au Jeu sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.